Discours : « La responsabilité des entreprises dans les violations des droits de l'homme en RDC »

Excellences,
Mesdames et Messieurs,
Distingués délégués,

C'est un honneur de prendre la parole aujourd'hui dans ce haut lieu du multilatéralisme, où les valeurs universelles des droits humains rencontrent la responsabilité partagée de bâtir un monde plus juste.

La République Démocratique du Congo est une terre de richesses. Ses forêts, ses cours d'eau et surtout son sous-sol regorgent de ressources dont dépend l'avenir énergétique et numérique de l'humanité. Le cobalt, le cuivre, le coltan, le lithium et tant d'autres minerais stratégiques qui alimentent les batteries de nos téléphones, de nos véhicules électriques et de nos technologies vertes, proviennent pour une grande part de ce pays.

Mais cette richesse est aussi une blessure.
Car derrière l'éclat de ces métaux se cache trop souvent la souffrance de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants. Nous savons qu'en RDC, l'exploitation des ressources s'accompagne encore de violations graves : travail des enfants, conditions inhumaines dans les mines artisanales, déplacements forcés de communautés, atteintes à l'environnement, corruption, conflits alimentés par le commerce illicite des minerais.

Ces violations graves ne sont pas le fruit du hasard. Les entreprises font le nerf des conflits et alimentent directement les abus. Trop souvent, elles profitent de l'instabilité pour sécuriser leurs profits, soutiennent ou tolèrent des groupes armés, et ferment les yeux sur les crimes commis contre les populations locales. Les abus vont du travail forcé aux violences sexuelles, assassinats ciblés, enlèvements et disparitions forcées, expropriations massives de terres et évictions forcées.

À cette réalité s'ajoute une autre tragédie : les défenseurs des droits humains. Parce qu'ils osent dénoncer ces crimes et porter la voix des sans-voix, ils deviennent la cible de menaces, de harcèlement, de criminalisation et trop souvent d'exécutions. Ces violences sont souvent facilitées par la complicité des

entreprises et la connivence des autorités locales, qui choisissent de protéger les intérêts économiques au détriment de la vie et de la dignité humaine. Dans certains cas, les forces de sécurité censées protéger les populations deviennent elles-mêmes des instruments de répression.

Mesdames et Messieurs, nous ne pouvons plus fermer les yeux.
La transition énergétique ne peut se construire sur les larmes des enfants congolais, ni sur le sang de ceux qui les défendent. La prospérité des entreprises ne peut se bâtir sur le silence imposé par la peur, la violence et la complicité institutionnelle.

Or, les mécanismes actuels de responsabilité des entreprises sont largement insuffisants.

Les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme restent non contraignants. Les initiatives volontaires de « diligence raisonnable » sont trop souvent des outils de communication. Trop de multinationales échappent encore à toute sanction, protégées par leur puissance économique, la complexité de leurs chaînes d'approvisionnement, la complicité d'autorités locales et l'absence de juridictions réellement compétentes.

Il faut rappeler que la responsabilité ne repose pas uniquement sur les entreprises. Les États d'accueil doivent protéger les droits humains sur leur territoire et refuser d'être complices de violations au nom de la croissance économique. Les États d'origine des entreprises, eux, ne peuvent continuer à fermer les yeux lorsque leurs sociétés commettent à l'étranger ce qu'elles n'oseraient jamais pratiquer chez elles. Ils doivent adopter des législations contraignantes, coopérer avec les pays affectés et offrir aux victimes des voies judiciaires effectives.

Face à cette impunité structurelle, il est temps d'oser une réforme majeure.
Je propose aujourd'hui, devant vous, la création d'une Cour spéciale internationale pour les entreprises et les droits humains.
Cette juridiction aurait pour mandat de :

- juger les entreprises impliquées directement ou indirectement dans des violations graves, y compris viols, assassinats, enlèvements, disparitions forcées, expropriations et évictions forcées,
- poursuivre celles qui financent, alimentent ou profitent de conflits armés et d'exploitations illégales,

- sanctionner la complicité active ou passive des autorités locales et des partenaires économiques,
- garantir aux victimes un accès effectif à la justice et à la réparation,
- compléter l'action de la Cour pénale internationale en étendant la responsabilité aux personnes morales.

Sa compétence devrait être universelle, afin qu'aucune société ni aucun gouvernement complice ne puisse se cacher derrière ses frontières ou la faiblesse d'un État.

Une telle institution enverrait un message clair : aucune multinationale, aucun État complice, n'est au-dessus du droit.

Les entreprises doivent :

- garantir la transparence dans leurs chaînes d'approvisionnement,
- prévenir et réparer les violations des droits humains,
- protéger et respecter les défenseurs des droits humains,
- associer les communautés locales aux décisions qui les concernent,
- investir dans le développement durable, l'éducation et la protection sociale,
- et surtout, placer la dignité humaine au-dessus de la logique du profit.

Aux États d'accueil, il revient de protéger les populations et non de réprimer leurs voix. Aux États d'origine, il revient de contrôler leurs entreprises et de sanctionner leurs abus. Aux Nations Unies, il revient de bâtir ce cadre international contraignant pour que demain, la justice ne s'arrête plus aux frontières.

Mesdames et Messieurs,
Au-delà des normes et des textes, c'est un choix moral qui nous est demandé : voulons-nous que la RDC reste un champ d'exploitation où les droits humains et leurs défenseurs sont sacrifiés, ou voulons-nous qu'elle devienne un modèle où la richesse naturelle se transforme en richesse humaine partagée et protégée ?

Je crois que nous avons une responsabilité collective : transformer les chaînes de valeur mondiales en chaînes de dignité et de justice.

Car un enfant qui sort d'une mine pour entrer à l'école, une communauté qui retrouve ses terres et sa sécurité, un défenseur des droits humains qui peut s'exprimer sans craindre pour sa vie, une entreprise qui répond enfin de ses actes,

et un État qui protège réellement sa population — voilà la véritable victoire des droits humains.

Excellences,
Mesdames et Messieurs,
En ce lieu où s'écrivent les promesses de notre humanité commune, je vous appelle à unir vos forces. La République Démocratique du Congo n'a pas seulement besoin de la solidarité du monde, elle a droit à la justice du monde.

Et ensemble, nous pouvons faire en sorte que les richesses de son sol deviennent enfin les richesses de son peuple.

Je vous remercie.

Excellences,
Mesdames et Messieurs,
Distingués délégués,

La République Démocratique du Congo est une terre de richesses exceptionnelles: cobalt, cuivre, coltan, lithium… des minerais indispensables à notre monde moderne. Mais derrière cette abondance se cache une tragédie.

Les entreprises font le nerf des conflits et alimentent directement les violations graves des droits humains. Elles tirent profit de l'instabilité, soutiennent ou tolèrent des groupes armés, et ferment les yeux sur les crimes commis contre les populations. Parmi ces abus : violences sexuelles, assassinats, enlèvements et disparitions forcées, expropriations et évictions forcées.

Les défenseurs des droits humains qui osent dénoncer ces crimes deviennent des cibles : menacés, harcelés, criminalisés, parfois assassinés. Trop souvent, cette violence est rendue possible par la complicité des entreprises et la connivence des autorités locales, qui protègent les profits plutôt que la dignité humaine.

Les mécanismes actuels de responsabilité sont insuffisants. Les Principes directeurs de l'ONU restent non contraignants, et la diligence raisonnable volontaire est trop souvent un instrument de communication. Les multinationales échappent à toute sanction, protégées par leur puissance économique et la complicité d'autorités locales.

Mais la responsabilité ne repose pas uniquement sur elles. Les États d'accueil doivent protéger leurs populations et non servir de boucliers aux abus. Les États d'origine doivent contrôler leurs entreprises et garantir que leurs sociétés ne violent pas les droits humains à l'étranger.

Face à cette impunité, il est temps d'agir avec audace. Je propose la création d'une Cour spéciale internationale pour les entreprises et les droits humains.

Cette Cour aurait pour mandat de :

- juger les entreprises impliquées dans des violations graves : viols, assassinats, disparitions forcées, expropriations, évictions forcées ;
- poursuivre celles qui financent ou profitent de conflits armés ;
- sanctionner la complicité active ou passive des autorités locales ;

- garantir aux victimes un accès effectif à la justice et à la réparation.

Sa compétence devrait être universelle, afin qu'aucune entreprise, aucun État complice, ne puisse se cacher derrière des frontières.

Mais nous devons aussi reconnaître que les entreprises peuvent être des vecteurs de développement, lorsqu'elles respectent les droits humains, investissent dans les communautés locales, créent des emplois décents et participent à la construction d'infrastructures, d'éducation et de santé. Bien gérées et responsables, elles peuvent transformer les ressources naturelles de la RDC en prospérité partagée et durable.

Mesdames et Messieurs, nous avons un choix moral. La RDC peut rester un champ d'exploitation où les droits humains et leurs défenseurs sont sacrifiés, ou devenir un modèle où la richesse naturelle se transforme en richesse humaine, économique et sociale partagée.

Un enfant qui sort d'une mine pour aller à l'école, une communauté qui retrouve ses terres et sa sécurité, un défenseur des droits humains libre de s'exprimer, une entreprise tenue responsable et un État qui protège ses citoyens — voilà la véritable victoire des droits humains et du développement.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

La RDC n'a pas seulement besoin de solidarité, elle a droit à la justice et à un développement équitable. Ensemble, faisons en sorte que les richesses de son sol deviennent enfin les richesses de son peuple.

Je vous remercie.

Discours ultra-percutant

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

Distingués délégués,

La République Démocratique du Congo est riche de minerais essentiels à notre monde moderne : cobalt, cuivre, coltan, lithium… Mais derrière cette richesse se cache une tragédie.

Les entreprises font le nerf des conflits en RDC. Elles tirent profit de l'instabilité, soutiennent ou tolèrent des groupes armés et ferment les yeux sur des crimes atroces : violences sexuelles, assassinats, enlèvements et disparitions forcées, expropriations et évictions forcées.

Les défenseurs des droits humains qui dénoncent ces crimes deviennent des cibles : menacés, harcelés, criminalisés, parfois assassinés. Ces violences sont facilitées par la complicité des entreprises et la connivence des autorités locales, qui protègent les profits plutôt que la dignité humaine.

Les mécanismes actuels de responsabilité sont insuffisants. Les Principes directeurs de l'ONU restent non contraignants. La diligence raisonnable volontaire est trop souvent un outil de communication. Trop de multinationales échappent à toute sanction, et trop d'États d'origine ferment les yeux.

Face à cette impunité, il est temps d'agir. Je propose la création d'une Cour spéciale internationale pour les entreprises et les droits humains :

- pour juger celles impliquées dans des violations graves ;
- pour poursuivre celles qui financent ou profitent de conflits ;
- pour sanctionner la complicité des autorités locales ;
- pour garantir aux victimes un accès effectif à la justice et à la réparation.

Mais nous devons aussi reconnaître que les entreprises peuvent être des vecteurs de développement. Lorsqu'elles respectent les droits humains, investissent dans les communautés locales et créent des emplois décents, elles peuvent transformer les ressources naturelles de la RDC en prospérité partagée et durable.

Le choix nous appartient : laisser la RDC être un champ d'exploitation où les droits humains et leurs défenseurs sont sacrifiés, ou en faire un modèle de justice, de dignité et de développement durable.

Un enfant qui sort d'une mine pour aller à l'école, une communauté qui retrouve ses terres et sa sécurité, un défenseur des droits humains libre de s'exprimer, une entreprise responsable et un État qui protège ses citoyens — voilà la véritable victoire des droits humains et du développement.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

La RDC n'a pas seulement besoin de solidarité, elle a droit à la justice et à un développement équitable. Ensemble, faisons en sorte que les richesses de son sol deviennent enfin les richesses de son peuple.

Je vous remercie.